



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2021
Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 31'800. —
pour la sécurisation des locaux existants
du rez-de-chaussée et étage
du bâtiment communal du collège
sis chemin de la Rochette 2

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Afin de répondre à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), entrée en vigueur au 1^{er} août 2013, l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), dont Montpreveyres fait partie, s'est vue contrainte de regrouper des locaux et installations scolaires.

Par conséquent, en juin 2017, les deux classes de l'enseignement obligatoire, situées dans le bâtiment communal sis au chemin de la Rochette 2 ont dû être fermées.

La gérance St-Clerc Immobilier a dès lors été chargée de rechercher de nouveaux locataires. Toutefois, la conjoncture immobilière peu favorable dans le secteur commercial et, dès 2020, la situation liée à la pandémie de coronavirus n'ont pas permis de trouver preneur.

C'est l'Ecole du Potier qui s'est montrée intéressée à reprendre les locaux pour la rentrée scolaire 2021, soit au 23 août 2021. L'Ecole du Potier accueille entre trente et quarante enfants; cette école privée prodigue un enseignement basé sur la pédagogie Montessori. Elle était auparavant à Palézieux.

La Municipalité a donc conclu un bail à loyer avec l'Ecole du Potier, ce qui implique une sécurisation du bâtiment et une mise en adéquation des normes actuelles en vigueur pour un lieu d'enseignement accueillant des enfants. A noter que la majeure partie de ces aménagements auraient été indispensables à court terme quel que soit le preneur.

Travaux d'entretien et mesures sécuritaires

Quelques travaux de remise en état ont déjà dû être entrepris avant l'entrée de l'Ecole du Potier dans les murs du Collège. Les coûts de ces travaux extrabudgétaires font également partie de ce préavis. Il s'est agi de :

- refaire la peinture du corridor,
- réfectionner des parties boisées sur le mur et au sol dans le local de droite au 1^{er} étage,
- changer la porte d'une armoire,
- ajouter un caisson de protection sur le tuyau de chauffage dans le local de gauche au 1^{er} étage.

Sur la base d'une expertise d'un bureau spécialisé dans la protection incendie et d'une visite d'un spécialiste de l'ECA, certaines mesures doivent encore être entreprises pour sécuriser le bâtiment.

Il s'agit des aménagements suivants :

1. changement de la porte existante à l'entrée du local de droite au 1^{er} étage. La porte doit être coupe-feu et s'ouvrir dans l'autre sens,
2. installation d'une protection aux fenêtres des locaux de gauche et de droite à l'étage (loquets),
3. modification de l'accès arrière du bâtiment : remplacement des escaliers extérieurs en bois par une rampe d'accès de même matière pour favoriser l'accès
 - a. aux personnes à mobilité réduite,
 - b. à la voie d'évacuation à l'arrière du bâtiment
4. mise en place d'un système de signalisation des voies de secours.

Par ailleurs, un permis d'utiliser provisoire a été remis à l'Ecole du Potier dans la perspective des travaux de sécurisation susmentionnés qui interviendront cette année encore.

Financement

Les travaux de sécurisation des locaux requièrent l'intervention de plusieurs entreprises dans le domaine de la menuiserie, de la signalisation et de l'éclairage de secours.

A.	Travaux de menuiserie		
	Porte anti-feu – étage		
	(Peinture et F.+ P. d'un cylindre)	Fr.	3'100.00
	Création d'une rampe extérieure	Fr.	6'000.00
	Plus-value : éléments antidérapants en alu	Fr.	3'775.00
	Installation de loquet aux fenêtres – étage (38 vantaux)	Fr.	2'500.00
B.	Travaux de signalisation des voies de secours		
	Stucki Frères électricité	Fr.	4'100.00
C.	Travaux de rénovation intérieure		
	Peinture Wastable Philippe - Corridor	Fr.	4'670.00
	Travaux de menuiserie Schwarz menuiserie		
	– Réfection des parties boisées mur et sol, étage		
	– Remplacement de la porte d'armoire		
	– Ajout d'un caisson de protection, tuyau de chauffage	Fr.	2'700.00
D.	Divers et imprévus 10 %	Fr.	2'685.00

	Total des travaux HT	Fr.	29'530.00
	TVA 7.7 %	Fr.	2'274.00

	Demande de crédit extrabudgétaire - Montant des travaux TTC	Fr.	31'800.00
			=====

Le montant de Fr. 31'800.-- sera financé par la trésorerie courante et sera comptabilisé dans le compte de fonctionnement du budget annuel.

